

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Myrhilles			
BLE n°20 du 01/07/25	100	9,50	950,00
BLF n°21 du 11/07/25	100	9,50	950,00
BLC n°9 du 18/07/25	100	10,50	1050,00
Date de règlement : _____	TOTAL H.T.	2 950,00	
Date de la livraison ou de la prestation : _____	T.V.A. %	162,25	
Mode de règlement : _____	TOTAL T.T.C.	3 112,25	
Conditions d'escompte pour paiement anticipé : _____			
Adresse de facturation (si différente) : _____			
En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).			